

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE VAL-DU-LAYON

Par arrêté préfectoral DIDD - 2021 – n° 240 du 17 août 2021, une enquête publique est ouverte en mairie de VAL-DU-LAYON, du vendredi 10 septembre 2021 à 9h00 au vendredi 15 octobre 2021 à 18h00, soit pour une période de 36 jours consécutifs, sur la demande présentée par Monsieur le Président du groupe MEAC SAS, en vue de l'exploitation de la carrière de roche calcaire, située au lieu-dit "L'Orchère" - Saint-Aubin-de-Luigné – 49190 VAL-DU-LAYON, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de VAL-DU-LAYON et à la mairie déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (en mairie de VAL-DU-LAYON, rue Rabelais – Saint-Lambert-du-Lattay – 49750 VAL-DU-LAYON, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les mardi, le mercredi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; en mairie déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné, rue Jean de Pontoise – Saint-Aubin-de-Luigné – 49190 VAL-DU-LAYON : les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de VAL-DU-LAYON, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-engpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Madame Christine HIVERT, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 14 juin 2021, recevra en personne les observations du public :

- le vendredi 10 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie de VAL-DU-LAYON,
- le samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 en mairie déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné,
- le vendredi 15 octobre 2021 de 14h00 à 18h00 en mairie de VAL-DU-LAYON.

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de VAL-DU-LAYON, à la mairie déléguée de Saint-Aubin-de-Luigné et à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »). La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Président du groupe MEAC SAS, route de Saint-Julien, 44110 ERBRAY.

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.